



Prise en charge financière des élèves surveillants de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

Retards de paie et dysfonctionnements
administratifs : il est temps d'agir !!!

Depuis plusieurs mois, **Le Bureau Local Force Ouvrière Justice Énap Élèves**, alerte sans relâche sur les retards de traitement et de versement des rémunérations des élèves surveillants en formation initiale à l'École nationale d'administration pénitentiaire.

Ces retards trouvent principalement leur origine dans un calendrier de recrutement mal adapté, ne respectant pas les échéances fixées par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour la saisie des paies. Ce dysfonctionnement impacte directement les collègues en formation, déjà soumis à de nombreuses contraintes liées à leur nouvelle vie professionnelle.

Une situation encore plus préoccupante pour les collègues originaires du Pacifique

À ces difficultés s'ajoute une problématique majeure : celle des agents originaires de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, et de Wallis-et-Futuna.

Une mauvaise gestion du service de recrutement à la DAP, lors de la procédure de recrutement de ces collègues a provoqué un retard important dans l'envoi des convocations pour intégrer l'ENAP.

RH1 doit impérativement prendre en compte la complexité de la coordination administrative entre le régime métropolitain (CPAM) et les organismes sociaux du Pacifique, tels que :

La Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) de Polynésie française et la Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des Travailleurs (CAFAT) de Nouvelle-Calédonie.

Un agent relevant de la CAFAT, par exemple, doit fournir dans un délai très court son attestation NIR et le formulaire SE 980-02 afin de garantir l'ouverture de ses droits auprès de la CPAM et pour compléter son dossier paie.

De même, un agent polynésien doit transmettre le formulaire SE 980-03 au service gestionnaire de l'ENAP.

Tous ces documents doivent être envoyés avant le, 22 octobre 2025, sous peine d'un retard de rémunération.

La CAFAT et la CPS, informent les agents que ces documents seront disponible que 3 semaines après leur départ en métropole

Ces lenteurs administratives ont des conséquences graves sur l'installation et la situation administrative des collègues, Polynésiens, Calédoniens, Wallisiens et Futuniens.

Un agent non enregistré auprès de la CPAM ne peut :

Ni créer un espace ENSAP

Ni ouvrir un compte CAF

Ni déposer une demande de logement social.

Autrement dit : aucun droit social n'est ouvert, alors même que ces agents sont en formation et au service de l'État.

Pire encore, de nombreux collègues originaires du Pacifique n'ont reçu leur convocation à l'ENAP qu'une semaine avant la rentrée, fixée au 20 octobre 2025.

Comment, dans ces conditions, organiser un départ vers la métropole en si peu de temps, compte tenu du coût des billets d'avion et des délais administratifs ?

Cette situation résulte d'un manque de connaissance du terrain et des réalités vécues par nos collègues ultramarins.

La phrase reçue par plusieurs agents illustre parfaitement ce désengagement administratif :

« Sans ces documents, nous ne pourrions vous prendre en charge financièrement. »

Force Ouvrière Justice dénonce avec vigueur cette gestion défailante et injuste.

Nous exigeons que la Direction de l'administration pénitentiaire prenne enfin ses responsabilités et mette en œuvre des procédures adaptées, tenant compte de la diversité des situations administratives

Le Bureau Local Force Ouvrière Justice Énap Élèves demande :

Le versement mensuel régulier des salaires de tous les élèves surveillants, à la même date que l'ensemble des fonctionnaires.

Une meilleure anticipation du calendrier de recrutement afin de respecter les délais de saisie imposés par la DGFIP.

Une prise en compte spécifique des contraintes administratives des agents ultramarins, en particulier ceux du Pacifique.

Une réelle coordination entre les services RH et les organismes sociaux (CPAM, CPS, CAFAT).

Nous appelons également nos responsables à prendre conscience des coûts élevés des déplacements depuis l'Outre-mer, et de l'impossibilité matérielle pour un agent de préparer un départ en seulement quelques jours.

Recruter, c'est bien. Recruter dans de bonnes conditions d'accueil et d'accompagnement, c'est mieux !!!

Le Bureau Local Force Ouvrière Justice Énap Élèves, reste vigilant quant aux mesures que prendra l'administration pour remédier durablement à ces difficultés.

Nous félicitons par ailleurs l'ensemble des services de l'École qui, malgré les obstacles, œuvrent au quotidien pour offrir à nos collègues élèves une installation administrative digne et humaine.

**Les membres du Bureau local
FO Justice Élèves Enap**
Le : 22 octobre 2025

Jenny DUTEIL: 06 07 52 86 55

Jiremy DUCOLOMBIER 06 60 51 79 49

Fouad TABAZA: 07 85 63 56 31

Permanents FO JUSTICE Enap Elèves

